

L'école laïque, (1) en France, passe par une crise grave, à en juger par les lignes suivantes que publie *L'Avant-Garde Pédagogique*, du 1er octobre 1904, organe des intérêts de l'école laïque :

« Défendons l'école laïque contre le vent de désorganisation qui la menace », tel est le vœu qui se dégage des nombreuses lettres que nous avons reçues depuis trois mois, à l'occasion de notre enquête sur les élections aux Conseils départementaux.

« Nous enregistrons cette réponse unanime avec une véritable satisfaction. Et le désir qu'elle exprime est trop le nôtre pour que nous n'apportions pas notre concours, à l'œuvre de défense que nos collègues jugent enfin nécessaire, indispensable.

« Oui, il est grandement temps de défendre l'école laïque contre l'anarchie que des politiciens cachés sous le beau nom d'instituteurs ou de professeurs cherchent à y introduire, et, avouons la vérité, si triste soit-elle, y ont déjà introduite.

« Oui, il est temps de lutter *ouvertement*, au grand jour, contre nos niveleurs contemporains dont toute la théorie tient en ces trois mots : plus de chefs ! »

On a chassé Dieu de l'école, et l'anarchie est venue prendre sa place : c'est dans l'ordre.

*L'Enseignement Primaire* a eu raison de mettre ses lecteurs en garde contre les livres classiques imprimés en France. Les journaux de Paris ont annoncé que les éditeurs de la grammaire Larive et Fleury avaient décidé de retrancher de ce livre les exemples trop ouvertement chrétiens pour les remplacer par des phrases n'ayant aucune portée morale. C'est la laïcisation de la grammaire en attendant celle du dictionnaire.

Voici un exemple typique des changements faits : Au lieu de : « Si tu enfreignais les commandements de Dieu, etc. » on lit aujourd'hui : « Si tu enfreignais les lois de la nature, etc. » Méfions nous donc de plus en plus des livres qui nous viennent de l'étranger. Utilisons de préférence les manuels faits dans notre province, tout au moins ceux qui sont adaptés à nos idées religieuses et nationales.

C.-J. M.

## DIVERS

ERRATA.—Dans la liste des élèves-institutrices qui ont obtenu leur brevet à l'École normale Laval, l'iste que nous avons publiée dans la livraison de septembre, p. 18, lire *Anne-Marie Michaud*, au lieu de *Anne-Léonie*.

BUREAU CENTRAL.—A la prochaine session du Bureau central (1905), les candidats pourront se présenter à 16 ans accomplis, comme les années passées.

AVIS.—Les abonnés payants sont priés d'acquitter leur souscription d'ici au 20 novembre, sinon l'envoi de la revue cessera. \$1.25, pas de timbres.

MON PREMIER LIVRE.—Très souvent, les commissions scolaires et les communautés s'adressent au directeur de *L'Enseignement Primaire* pour se procurer *Mon Premier Livre*. On est prié de se rappeler que la propriété de cet ouvrage appartient au Gouvernement. Prière donc de s'adresser, soit au Secrétaire de la Province ou au Surintendant de l'Instruction publique. Quelques personnes s'informent du prix de vente : l'ouvrage est distribué gratuitement.

(1) L'école laïque, en France, a un esprit que les écoles dirigées par les laïques catholiques au Canada n'ont pas. On peut être laïque et remplir avec zèle les devoirs d'éducateur, tel que le veut l'Église catholique.